

Canada sur la côte atlantique seront celles qui ont été désignées dans le Décret du Conseil C.P. 1971-366 du 25 février 1971 et qui sont précisées dans l'Annexe B à la présente Note.

Si les propositions qui précèdent agréent à votre Gouvernement, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note et ses Annexes, dont les versions anglaise et française font également foi, et votre réponse constituent entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Norvège un accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

*Le Secrétaire d'État  
aux Affaires extérieures,  
MITCHELL SHARP*

Son Excellence Monsieur Torfinn Oftedal,  
Ambassadeur de Norvège,  
Ottawa.